

Nature industrielle, espace protégé urbain : le dépassement des oxymores

Samuel DEPRAZ

Maître de Conférences à l'Université de Lyon (Jean Moulin- Lyon 3)
Département de géographie-aménagement, Faculté des lettres et civilisations
7 rue Chevreul 69007 LYON
samuel.depraz@univ-lyon3.fr, Tel : 06 71 44 23 59

Le concept d'espace naturel protégé, généralement associé aux territoires perçus comme sauvages ou peu investis par la société, connaît actuellement une mutation sensible dans ses formes et ses espaces-supports. Ainsi, en Scandinavie ou aux Etats-Unis en particulier, des « parcs nationaux urbains », inspirés notamment de l'héritage américain des systèmes de parcs de F.L. Olmsted, viennent-ils redéfinir l'idée de nature en ville : des territoires d'aspect naturel, mais fortement intégrés au fonctionnement urbain – parcs, lacs, forêts périurbaines – sont par ce terme constitués en réseau écologique afin d'ouvrir la ville au naturel. En Finlande, 4 « parcs nationaux urbains » ont été instaurés après une révision du Code de l'urbanisme en 2000, laquelle mentionne la possibilité d'établir, pour les communes se portant volontaires, des espaces protégés conjuguant des éléments de patrimoine historique, des sites de loisir de pleine nature et des parcs publics dans un même territoire de gestion durable. Sont ainsi conjuguées des fonctions écologiques, économiques et patrimoniales sous un même entête de nature protégée. Dans le même temps, le parc urbain, autrefois perçu comme un espace domestiqué et artificialisé, devient alors support de naturalité. Renommé « espace protégé », il ouvre à une vision écologiste de la nature en ville et permet de mettre en évidence l'existence d'une biodiversité urbaine.

L'exemple plus particulier des anciens terrains industriels du bassin de la Ruhr (Allemagne), et en particulier du site du Zeche Zollverein, près d'Essen, illustre à un degré encore plus avancé la manière dont l'écologie allemande reconsidère elle aussi la place de la nature en milieu urbain. Les terrains houillers du Zeche Zollverein, exploités de manière très intensive entre 1847 et 1993, ont connu une artificialisation particulièrement poussée : sur quelques kilomètres carrés se sont trouvés concentrés 12 puits de mine, produisant jusqu'à 3,6 millions de tonnes de charbon par an (1932, premier site extractif au monde), 192 fours à coke et 5300 employés au maximum. Les délaissés miniers ont d'abord fait l'objet de mesures de dépollution et de nettoyage jusqu'en 1999, avant d'être proposés au classement à l'UNESCO au titre des biens du patrimoine mondial (2001), étant particulièrement représentatifs de l'histoire et de l'architecture industrielle de l'Europe (critères ii et iii).

Cependant, depuis ce classement, la planification régionale envisage ces sites d'une nouvelle manière : les friches industrielles sont, depuis leur fermeture, partiellement gagnées par la végétation, et témoignent dès lors de processus écologiques originaux. Elles exaltent même certains critères de l'imaginaire occidental sur la force de la nature, le déclin des civilisations et la renaissance de la vie. Cette « renaturation » des friches (*Renaturierung*), partiellement spontanée, mais aussi partiellement encouragée compte tenu de son impact très positif sur les paysages industriels de la Ruhr, produit alors une nouvelle naturalité qui se définit à la réunion de la nature et de la culture. Plutôt qu'un état initial de richesse écologique ou un sanctuaire de nature vierge, c'est alors un processus écologique qui est valorisé, ainsi qu'une « nature industrielle » (*Industrienatur*), commensale des activités humaines et preuve de la force des cycles naturels face aux sociétés humaines.

Or il s'agit là très précisément de la nouvelle conception des espaces naturels protégés définie en Allemagne depuis 1990 et la réunification. A cette époque, les acteurs de la protection de la nature, réunis autour de l'écologue M. Succow, ont fait établir un vaste programme de création d'espaces protégés en Allemagne, le *Nationalparkprogramm*, avec la création en quelques années d'un réseau de 14 grands espaces protégés sur près de 5% du territoire est-allemand. Dans ce programme a été définie une stratégie de gestion des territoires de nature protégée, avec l'idée de « parcs-objectifs », dont le but ultime était un retour à un état « aussi proche que possible du naturel » (*Naturnaher Zustand*) – mais sans exclure complètement les activités humaines. Les parcs naturels allemands ne protègent donc pas tellement une belle nature, statique et coupée de la société, mais bien une portion de territoire dans laquelle l'état initial de nature importe bien moins que l'état ultime à atteindre. La société participe alors pleinement à l'accomplissement de cet objectif de renaturation en apportant la nature dans la culture, puis en contribuant à sa bonne gestion. La protection consiste donc bien moins en une mise à l'écart d'un territoire de nature qu'en l'accompagnement d'une évolution vers plus de durabilité, et la mise en valeur sociale de cette évolution.

Le *Regionalverband Ruhr* (RVR), agence historiquement en charge de l'aménagement régional pour les quelque 5 millions d'habitants du bassin de la Ruhr, a cherché plusieurs voies de valorisation du territoire de la Ruhr depuis le déclin de l'industrie minière. Parmi elles, un vaste réseau de parcs et de sites protégés est mis sur pied depuis 1999 : le parc paysager régional de l'Emscher, étendu sur près de 450 km² en milieu urbain et périurbain. Sa gestion, assurée soit par maîtrise foncière communale, soit par classement dans les documents d'urbanisme locaux, est directement portée depuis 2004 par l'agence régionale pour un budget annuel de 10 millions d'euros. Or ce réseau inclut précisément les anciens sites industriels de la Ruhr, rendus à la nature, en constituant une « route de la nature industrielle » en 19 étapes et plusieurs maisons d'information sur la nature. En chacune d'elles, des panneaux d'information et des visites guidées permettent la découverte des espèces pionnières en milieu artificialisé, et la prise de conscience de l'intensité des transformations apportées aux écosystèmes par l'industrie. Cependant, le discours n'est pas orienté vers un quelconque constat des déprédations environnementales causées par l'activité humaine. Bien au contraire, les visites valorisent aussi les milieux originaux ainsi produits, ainsi que les brassages ethnobotaniques rares qui ont été permis par cet héritage minier. Sont définies, de la même manière, des « forêts industrielles » (*Industriewälder*), nées au pied des terrils et sur les surfaces tassées des carreaux de mine. Composées d'espèces habituellement peu ou pas valorisées par la société – robiniers, aulnes, sureaux noirs – ces forêts spontanées et péri-culturelles sont désormais appréciées et mises en valeur dans leur dimension écologique et paysagère. Il y a donc bien la volonté de dépasser les oppositions nature/culture constitutives d'une large partie de l'héritage anthropocentrique occidental par la redéfinition même de la nature et du rapport de la société à celle-ci.

Ce réseau de parcs et de sites ouverts de la Ruhr constituerait, à moyen terme, « le plus vaste espace naturel protégé urbain au monde », selon les communiqués de presse locaux. Mais bien plus encore que cet aspect de marketing territorial, il serait le manifeste d'un mode de protection résolument intégré de la nature, qui rend à cette dernière, tant visuellement que symboliquement, une place durable en milieu urbain et qui la redéfinit : loin de toute nature emblématique ou spectaculaire, c'est la « nature ordinaire » (B. Lizet, 1991 ; C. Mougenot, 2003) et proche des sociétés urbaines qui regagne en légitimité.

Mots-clés : naturalité, espace urbain, friches industrielles, Ruhr, espace protégé.

Résumé soumis le 20 juillet 2010.